

N°de RG :

Cabinet n° :

Nom et prénom de la personne protégée :

REQUÊTE AUX FINS DE VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER
(résidence principale ou secondaire de la personne protégée en curatelle)

Nom et prénom du curateur ou des co-curateurs, auteur(s) de la requête :

La personne protégée est propriétaire d'un bien immobilier sis à : (adresse, cadastre, numéro de lots, cave, parking)

Nous sollicitons l'autorisation de disposer de ce bien immobilier :

Nous joignons à la requête deux attestations de valeur établies par deux professionnels de l'immobilier (agences immobilières ou notaires) et le titre de propriété.

Attention : *si le bien immobilier à vendre était la résidence principale ou secondaire de la personne protégée avant son admission dans une institution (hôpital en long séjour, maison de retraite, EHPAD...), il est nécessaire d'adresser avec cette requête l'avis préalable d'un médecin n'exerçant pas une fonction ou n'occupant pas un emploi dans l'établissement dans lequel la personne protégée est accueillie, sur le maintien à domicile (article 426 du code civil),*

Par ailleurs, je sollicite / nous sollicitons l'autorisation de :

- vendre les meubles
- faire débarrasser le logement par le biais d'une association
- autre (précisez) :

Je sollicite / nous sollicitons l'autorisation de verser le prix de la vente sur le compte n° ouvert au nom de la personne protégée auprès de (nom de l'établissement bancaire)

Fait le :

Signature du/de la majeur/e protégé/e

Signature du curateur/ des co-curateurs

Si un subrogé tuteur/tutrice a été désigné

Le/la subrogé tuteur/tutrice (nom et prénom) reconnaît qu'il/elle a été informé/e de la présente requête et qu'il /elle ne s'y oppose pas

Date et Signature :

Tribunal Judiciaire de Caen

Service de la Protection des Majeurs 11 Rue Dumont D'Urville CS 45257 14052 CAEN CEDEX 4
Téléphone : 02 50 10 11 50 - Mél : tutelles.tj-caen@justice.fr

ORDONNANCE

Nom de la personne protégée :

N° de RG :

N° de Minute

Cabinet n° :

Nous..... juge des tutelles, assisté/e degreffier/ère ;

Vu la requête qui précède,
Vu l'article 426 du code civil,

Rejetons la requête pour les motifs suivants :

Acceptons la requête qui apparaît conforme aux intérêts du/de la majeur/e protégé/e,

Autorisons ,agissant en qualité de curateur /co-curateurs
à disposer du bien cité dans la requête ci-dessus

Autorisons la libération dudit bien des meubles le garnissant selon les termes de la requête ;

Rappelons que les souvenirs, les objets à caractère personnel, ceux indispensables aux personnes handicapées ou destinés aux soins des personnes malades seront gardés à la disposition du/de la majeur/e protégé/e ;

Disons qu'il nous sera rendu compte de l'exécution de la présente ordonnance par la production d'une attestation notariée indiquant le prix auquel le bien a été vendu et dans le compte rendu annuel de gestion ;

Rappelons que l'exécution provisoire de la présente décision est de droit ;

Disons que la présente décision sera notifiée à :

-
-
-

Fait à CAEN, le

Le Greffier

Le juge des tutelles

Tribunal Judiciaire de Caen

Service de la Protection des Majeurs 11 Rue Dumont D'Urville CS 45257 14052 CAEN CEDEX 4
Téléphone : 02 50 10 11 50 - Mél : tutelles.tj-caen@justice.fr